

N° 30/19 mars 2009

## **Au Conseil communal de Ballaigues**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

### **I. But**

Le présent préavis a pour but de solliciter un crédit de CHF 616'000.00 pour financer les travaux de réfection de la Vieille Route et de l'équipement à l'est de la zone industrielle La Fin.

### **II. Préambule**

La Vieille Route n'a pas subi de réfection globale depuis de très nombreuses années. Les infrastructures ne répondent plus aux exigences actuelles et doivent être mises en conformité suite au PGEE. De plus, l'entreprise VO Energies SA souhaite remplacer et améliorer la distribution du gaz ainsi que de l'électricité.

Ces travaux feront l'objet d'un appel d'offres restreint, conformément à la loi sur les marchés publics.

### **III. Description des travaux projetés**

#### **Situation actuelle**

Le réseau d'évacuation des eaux de part et d'autre de la Vieille Route est actuellement en système unitaire. Les autres équipements (eau potable, gaz et éclairage public) doivent être remplacés. La zone industrielle la Fin (Dentsply Maillefer Instruments Sàrl) n'est alimentée en eau que par une conduite dont la capacité est limitée.

Le projet prévoit en conséquence :

- la mise en séparatif des collecteurs EU et EC (ci-après eaux usées et eaux claires),
- le remplacement de la conduite d'eau avec bouclage de la zone industrielle,
- le remplacement de l'éclairage public,
- l'enfouissement des raccordements électriques,
- les raccordements des immeubles environnants.

### **Situation pendant les travaux**

Les nouveaux tracés seront implantés si possible dans un bord de la chaussée. Cependant, en raison de l'emplacement des conduites existantes, la Vieille Route devra être fermée à la circulation par tronçon, un accès étant toujours assuré de la Route des Planches, soit en direction de Ste-Luce, soit à la route cantonale à la sortie du village (carrefour vers la fontaine).

Cinq services (eau, gaz, électricité, EU, EC) devront passer sous la route cantonale. Ces travaux pourront s'effectuer par tranchée ouverte. La fermeture totale ou partielle de cette route sera coordonnée avec le Voyer.

### **Canalisations des eaux claires (eaux de surfaces)**

Le projet tient compte du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) adopté le 23.08.2007. Il est cependant adapté localement lorsque l'état des canalisations le permet (ancienne canalisation unitaire en bon état, pour l'évacuation des eaux claires uniquement).

Vu les faibles apports, celles-ci seront dans un premier temps évacuées comme suit :

- côté ouest : par le collecteur déjà en séparatif du Chemin du Verger. Cela nécessitera la pose de 21 m de tuyau PVC diam. 300 mm, en traversée de la Grand-Rue vers la sortie du village (carrefour vers la fontaine) et permet d'avoir un secteur en séparatif,
- côté est : par le collecteur déjà en séparatif raccordant la propriété Zaco à l'est de la zone industrielle, en utilisant le collecteur EU existant de Ste-Luce et par la pose d'un tuyau PVC diam. 300 mm qui assurera à long terme l'évacuation des EC conformément au PGEE,

Les adaptations nécessaires à long terme en cas de développement de l'est du village seront, le cas échéant, les suivantes :

- mise en séparatif des canalisations de la Grand-rue, du carrefour de la fontaine au Château,
- pose d'une conduite de raccordement au collecteur de l'autoroute, avec bassin de rétention limitant le débit à 200 l/s. (voir convention avec le service des routes),
- mesures limitant au maximum le volume d'EC, par exemple par des puits perdus pour toutes constructions.

Le projet actuel nécessitera la pose de conduites en matière synthétique (PVC), enrobées de béton ou de gravier, avec diamètre variant de 200 à 300 mm.

### **Canalisations des eaux usées**

Le projet tient compte du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) adopté le 23.08.2007. Il est cependant adapté aux abords de la propriété Zaco (passage commun sous la route cantonale) et le long de la route cantonale (pose en amont des murs de soutènement).

Pose de conduites d'eaux usées, en matière synthétique (PVC), enrobées de béton ou de gravier, de diamètre 200 mm. Les volumes d'eaux usées transitant dans le réseau ne nécessitant pas un diamètre supérieur.

### **Conduite d'eau potable**

La conduite actuelle d'eau potable est en fonte, avec un diamètre intérieur de 100 mm. Elle est en mauvais état ; elle doit être remplacée.

La nouvelle conduite d'eau potable sera en polyéthylène, d'un diamètre intérieur de 158.6 mm assurant ainsi les besoins en matière de défense incendie. Un bouclage permettra d'assurer la disponibilité de l'eau dans la zone industrielle la Fin.

### **Raccordements des immeubles existants**

Tous les raccordements d'eau potable situés dans le domaine public seront refaits. Pendant les travaux, une alimentation provisoire sera assurée.

Toutes les descentes d'eaux pluviales donnant sur la Vieille Route seront raccordées au collecteur d'eaux claires. Les sorties des eaux usées des différentes propriétés seront repérées et les canalisations seront changées depuis la limite de propriété.

Les propriétaires privés ont l'obligation de séparer les eaux de surface des eaux usées. Les travaux de raccordement pris en charge dans le cadre du projet vont jusqu'en limite de propriété, le solde étant à la charge des propriétaires privés. Un contrôle des raccordements privés existants sera fait avec proposition de tracé pour la mise en séparatif.

### **Réfection de la chaussée**

L'infrastructure de la Vieille Route, dans sa partie ouest, sera complètement chamboulée par la réfection des services qui tiennent toute la largeur de la chaussée. Il est prévu de refaire complètement le revêtement de la route, si possible sans réfection des bordures, entre le bâtiment locatif Ste-Luce et la jonction à la route cantonale côté village. La superstructure de la chaussée comprendra un enrobé bitumeux de type ACT 16 N d'une épaisseur de 7 cm.

L'étape actuelle prévoit la pose d'un tapis sur les fouilles faites à travers la route cantonale et les fouilles hors de la Vieille Route.

## **IV. Conséquences financières**

### **1. Devis**

Travaux de génie civil	CHF 337'000.00
Travaux d'appareillage (eau potable)	CHF 71'000.00
Travaux de marquage et signalisation	CHF 5'000.00
Eclairage public	CHF 47'000.00
Honoraires pour étude et surveillance	CHF 60'000.00
Sous-total	CHF 520'000.00
Divers et imprévus, env. 10%	CHF 52'000.00
Total HT	CHF 572'000.00
TVA, 7,6	CHF 43'472.00
<b>Montant total TTC</b>	<b>CHF 615'472.00</b>

### **2. Financement et répartition des frais**

Les travaux seront financés par un emprunt bancaire aux meilleures conditions du marché et amortis en 30 ans.

### **3. Participation de tiers**

- ECA : ces travaux feront l'objet d'une demande de subventionnement auprès de l'Etablissement Cantonal d'Assurances (ECA) pour le remplacement de la conduite d'eau potable. La participation sera d'environ CHF 30'000.00 après décompte,
- Dentsply Maillefer Instruments Sàrl : travaux sur parcelle privée. La participation sera d'environ CHF 45'000.00 après décompte,
- VO Energies SA : la participation aux travaux de génie civil sera calculée au prorata des services enfouis ; elle sera d'environ CHF 25'000.00 après décompte.

### **V. Conclusions**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 616'000.00, dont à déduire une participation de l'ECA, de Dentsply Maillefer Instruments Sàrl et de VO Energies SA pour financer les travaux de réfection cités en titre.
2. D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt de CHF 516'000.00 aux meilleures conditions du marché en faisant usage de l'autorisation en matière de plafonds d'endettement délivrée pour la durée de la législature 2006-2011.
3. De pouvoir amortir le montant des travaux en 30 ans.
4. D'autoriser la Municipalité à signer tous les actes nécessités par les circonstances.

La Municipalité reste volontiers à disposition du Conseil communal et de la Commission pour fournir tous renseignements complémentaires et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, ses salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Le secrétaire :

Raphaël Darbellay

J.-Daniel Bezençon